



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/CONF.164/INF/3
26 mai 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES STOCKS
DE POISSONS DONT LES DEPLACEMENTS
S'EFFECTUENT TANT A L'INTERIEUR QU'AU-DELA
DE ZONES ECONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS
CHEVAUCHANTS) ET LES STOCKS DE POISSONS
GRANDS MIGRATEURS
New York, 19-23 avril 1993

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES DE LA COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE QUI INTERESSENT LA CONFERENCE DES
NATIONS UNIES SUR LES STOCKS DE POISSONS DONT LES DEPLACEMENTS
S'EFFECTUENT TANT A L'INTERIEUR QU'AU-DELA DES ZONES ECONOMIQUES
EXCLUSIVES (STOCKS CHEVAUCHANTS) ET LES STOCKS DE POISSONS
GRANDS MIGRATEURS

(Document présenté par la Commission océanographique
intergouvernementale de l'UNESCO)

INTRODUCTION

Les interactions entre nations ne cessent de gagner en complexité. A mesure que les pays s'efforcent de développer leurs capacités économiques et de production, ils se heurtent de plus en plus les uns aux autres dans l'utilisation des ressources naturelles exploitables dans un contexte écologique. Les différends et les incertitudes concernant la répartition et la gestion des stocks chevauchants et stocks de poissons grands migrateurs illustrent bien cette situation. Pour régler ces conflits de façon satisfaisante et assurer ensuite une gestion nationale et dynamique des ressources, il faut mieux comprendre les problèmes et disposer de meilleurs systèmes d'information et de gestion et de meilleures capacités de prévision.

Les ressources halieutiques en haute mer ont fait l'objet d'une exploitation accrue ces dernières années. On s'inquiète de ce fait d'une surutilisation de ces ressources biologiques. Les dispositions de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer prévoient clairement la conservation et la bonne gestion des pêches dans les zones économiques exclusives des Etats côtiers. Le chapitre 17 d'Action 21 traite de la protection des océans et, en particulier, de l'utilisation et de la mise en valeur rationnelles de ses ressources biologiques. On y trouve des domaines d'action spécifiques axés sur l'utilisation économiquement viable et la conservation des ressources biologiques de la haute mer et des ressources biologiques marines se trouvant sous juridiction nationale. Toutefois, on n'a pas encore réussi à obtenir de

consensus sur les pratiques d'utilisation et de gestion de la pêche hauturière dans les eaux internationales. En outre, les stocks chevauchants ou les stocks de poissons grands migrateurs représentent un cas particulier où les intérêts des Etats côtiers entrent en conflit avec ceux des Etats qui possèdent des flottes de pêche en eaux lointaines ou dans les eaux internationales en haute mer. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a confirmé que les mesures actuellement convenues internationalement en ce qui concerne ces précieuses ressources biologiques renouvelables étaient insuffisantes, et qu'il fallait que l'ONU agisse d'urgence en la matière.

LE ROLE DE LA COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE

La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO est le seul organisme intergouvernemental à s'occuper de l'ensemble de l'environnement marin. Elle travaille principalement à promouvoir la science océanographique, la collecte et la gestion d'observations systématiques des océans, ainsi qu'à la formation et à la mise en place de capacités en faveur des pays en développement. En tant qu'organisme des Nations Unies, elle facilite la collaboration internationale et intergouvernementale. Pour assurer la gestion rationnelle des océans et de leurs ressources, il faut disposer d'une bonne base scientifique et d'information dans un cadre juridique et gestionnel agréé. Bien que l'élaboration de mandats juridiques ou gestionnels ne fasse pas partie de ses activités, la COI participe pleinement à l'établissement d'une base juridique pour ces travaux.

La COI est exceptionnellement bien placée pour fournir un appui scientifique et technique à la présente Conférence, tout à fait en harmonie avec son rôle tel qu'il est mentionné au chapitre 17 d'Action 21. Lorsque l'on étudie les facteurs qui affectent la conservation et l'utilisation des stocks de poissons en haute mer, il faut tenir compte des informations sur les paramètres biologiques des stocks ainsi que des influences de l'environnement abiotique. Dans le système des Nations Unies, la COI est le principal organisme de coordination des programmes océanographiques internationaux et travaille à un programme qu'elle coparraine avec le Programme sur l'océanologie et les ressources (marines) vivantes (OSLR) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les processus physiques qui se déroulent dans les 200 premiers mètres de la surface de la haute mer contrôlent et influencent la plus grande partie de la production biologique annuelle et la dynamique de la population des stocks de poissons. La COI est le principal organisme international chargé de développer le Système mondial d'observation des océans (GOOS). Il s'agit d'un cadre mondial d'observation systématique des océans qui vise à répondre aux besoins en matière de prévision des variations et des changements climatiques, et à évaluer la santé et l'état de l'environnement marin et de ses ressources. En tant que tel, elle peut jouer un rôle crucial en fournissant des capacités de gestion de l'information pour la prise de décisions concernant les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs. Le système d'enregistrement continu de données sur le plancton est l'une des activités en cours dans ce domaine.

Les procédures de gestion adoptées par la présente Conférence seront, en toute probabilité, appliquées par l'intermédiaire d'organisations internationales ou intergouvernementales au niveau régional et/ou sous-régional.

La COI possède une certaine expérience dans la coordination et la poursuite de la recherche océanographique intergouvernementale sur une base régionale. Il existe actuellement cinq organes subsidiaires régionaux opérant dans le cadre de la COI. Ces organes peuvent venir appuyer et compléter les plans de gestion régionale qui seront éventuellement adoptés par la Conférence.

La mise en place de capacités est l'un des mandats fondamentaux de l'UNESCO. La COI a actuellement des programmes sur la formation et l'assistance mutuelle entre pays en développement. Pour établir de bons régimes de gestion, il sera nécessaire de développer l'infrastructure et de renforcer les capacités de contrôle, de surveillance et de recherche des Etats les moins avancés. La COI se tient prête à aider à ce processus.

La COI et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) parrainent en commun le Programme sur l'océanologie et les ressources vivantes (OSLR). Ce dernier vise à promouvoir une meilleure compréhension des sciences, qui permettra de mettre en valeur, de gérer et de conserver de façon plus efficace les ressources biologiques marines des Etats côtiers et océaniques. Parmi les projets de l'OSLR dans ce domaine, on peut citer :

Le programme international d'étude de la reproduction des stocks, qui vise à faire mieux comprendre les processus qui influent sur la reproduction des stocks de poissons grâce à une méthode multidisciplinaire d'étude des processus physiques et biologiques qui contrôlent l'abondance des populations primordiales d'animaux marins dans l'espace et dans le temps, afin de prévoir les effets du changement climatique mondial sur la production;

Le programme de recherche et de surveillance de la dynamique des écosystèmes océaniques mondiaux (GLOBEC.I), que coparraine le Comité scientifique pour les recherches océaniques du Conseil international des unions scientifiques (CIUS), travaille à la même tâche que le programme précédent;

Le Système mondial d'observation des océans (GOOS) et d'étude des grands écosystèmes marins - L'OSLR travaille actuellement à constituer un groupe d'étude des ressources biologiques pour le GOOS. Il appuie le système d'enregistrement continu des données sur le plancton, susceptible de devenir le principal système d'échantillonnage pour la surveillance à long terme et à grande échelle des ressources biologiques au sein du GOOS. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le système d'étude des grands écosystèmes marins (LME) financent des études régionales dans des régions de pays en développement, qui seront les centres de coordination pour l'observation des ressources biologiques au sein du GOOS. L'OSLR facilite l'élaboration de ces études régionales.

CONCLUSIONS

Nous fondant sur les activités et études menées dans le cadre des programmes de la COI, nous souhaitons présenter les propositions concrètes suivantes :

1. La gestion par consensus devrait être acceptée par toutes les parties en se fondant sur la meilleure information disponible et des pratiques et recommandations raisonnées et négociées. L'objectif doit être la production économiquement viable avec une répartition équitable entre tous les Etats participants. Les informations et pratiques utilisées devraient être, ou inclure, les suivantes :

- a) Effectuer une étude scientifique de l'ensemble du stock et de l'intégralité de la superficie qu'il occupe;
- b) Evaluer l'impact sur la ligne de base pour établir une norme touchant le niveau du stock, qui servirait à mesurer les changements;
- c) Etablir ou étoffer des programmes appropriés de surveillance pour obtenir en temps voulu des données adéquates et suffisantes;
- d) Assurer la disponibilité et l'utilisation d'informations, de systèmes de gestion et d'outils analytiques adéquats, et promouvoir l'échange d'informations entre tous les pays;
- e) Examiner les options de gestion dans le cadre d'une approche multi-espèces qui tienne compte des interactions entre les espèces et de leurs conséquences;
- f) Examiner ou évaluer la prise auxiliaire ou accidentelle d'espèces ainsi que le problème potentiel du "rejet".

2. Il conviendrait de faire appliquer les règlements en matière de conservation et de gestion par des organes intergouvernementaux ou régionaux de pays qui acceptent d'y participer. Il faudrait reconnaître qu'il existera toujours des divergences et des situations différentes selon les régions. En conséquence, les techniques de gestion devront être souples, pour pouvoir s'adapter aux changements de circonstances. Il se peut qu'il n'existe pas de pratiques a priori applicables à l'échelle mondiale.

3. Il revient à la présente Conférence d'accélérer l'adoption de politiques qui rendent les nations responsables, moralement et juridiquement, de mesures de conservation adéquates des stocks chevauchants et stocks de poissons grands migrateurs dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et telles qu'elles sont préconisées aux chapitres 15 et 17 d'Action 21. Tous les pays qui exploitent ces ressources biologiques devraient être tenus de coopérer et d'accepter des propositions raisonnables et des mesures de conservation.

La COI se tient prête à participer à d'autres entreprises et actions internationales et à y contribuer, dans le cadre de son mandat et dans la limite des ressources disponibles, en faisant appel aux compétences acquises et en tirant parti des résultats obtenus grâce à ses programmes.
